

Contribution au débat sur la laïcité et les droits des femmes

mardi 9 mars 2010, par [TRAT Josette](#) (Date de rédaction antérieure : 17 janvier 2004).

Intervention à Paris, le 17 janvier 2004 : contribution versée au débat du Collectif national pour les droits des femmes (CNDDF) en janvier 2004.

Cette contribution a été reprise, développée et actualisée quelques mois plus tard dans un article publié dans la revue *Critique communiste*, lui aussi disponible sur ESSF : [Laïcité et les droits des femmes](#)

Sommaire

- [I\) La Laïcité](#)
- [II\) La diversité religieuse](#)
- [III\) Où en sommes-nous ?](#)
- [IV\) Pourquoi ?](#)
- [V\) La division du monde \(...\)](#)
- [VI. Propositions](#)

Préambule

Le texte qui suit a comme seul but de tenter d'ouvrir un débat de fond parmi les féministes soucieuses de défendre à la fois les droits des femmes et de faire échec au racisme à l'égard des populations étrangères et ceci en regardant les réalités en face. Ce n'est qu'une contribution en vue de sortir de notre paralysie collective, chacune d'entre nous ayant été contrainte d'agir seule ces derniers mois.

I) La Laïcité

En France, cette notion recouvre des *principes généraux* qui organisent la vie publique, et la vie scolaire, en particulier qui ont été codifiés dans une série de textes fondamentaux comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958, ainsi que dans des lois. On peut citer notamment celle de 1881 rendant l'école primaire et les maternelles gratuites ; celle de 1882 qui rend l'instruction primaire obligatoire jusqu'à 14 ans pour les enfants des deux sexes, français et étrangers ; celle de 1886 qui confie à des enseignants exclusivement laïcs l'enseignement dans l'école publique ; celle enfin sur la séparation des Eglises et de l'État qui mettait fin au régime concordataire instauré par Napoléon 1^{er} et qui supprimait tout financement par l'État des ministres des cultes et des activités religieuses. Cependant l'établissement d'un statut spécifique pour les départements d'Alsace-Moselle (et pour

d'autres en dehors de la « métropole »), la loi Debré en 1959 sur le financement des écoles privées sous contrat ont largement écorné cette indépendance de principe entre l'État et les religions (Jean Boussinesq, *La laïcité française*, Le Seuil, 1994).

Cette indépendance est censée garantir deux choses :

- la liberté de conscience (liberté des croyants, des athées et agnostiques), l'État ne s'ingérant en aucune manière dans la vie religieuse, sauf pour faire respecter l'ordre public ;
- l'égalité entre tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances et leurs convictions. La notion d'égalité s'est élargie au cours du vingtième siècle en France et ailleurs, puisqu'aujourd'hui la loi interdit toute discrimination fondée sur le sexe, les choix sexuels, etc.

La laïcité a été instaurée en France après un combat difficile contre l'Eglise catholique qui a toujours bénéficié de nombreux privilèges en tant qu'église dominante (Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Folio Actuel Gallimard, 2003). La laïcité n'a pas pour but d'éradiquer les religions comme veulent le faire croire les dirigeants des pays islamistes. Elle a pour but de favoriser la vie ensemble de citoyens et citoyennes aux options religieuses et philosophiques différentes. (Pour un point de vue musulman éclairé sur la question cf. Soheib Bencheik, *Marianne et le prophète*, Grasset, 1998).

II) La diversité religieuse

Aujourd'hui, dans toute l'Europe, la diversité religieuse s'est encore accentuée sous l'influence des vagues d'immigration successives venues des anciennes colonies ou comme résultat de la mondialisation avec son cortège de pauvreté et de guerres etc. En France, la sécularisation de la société amorcée il y a plusieurs décennies est contrebalancée par la montée de l'Islam parmi par les jeunes de parents ou grands parents immigrés, venus d'Afrique du Nord notamment. Cette islamisation des banlieues n'est pas nouvelle mais elle est aujourd'hui d'autant plus visible qu'elle se traduit pour une partie des jeunes musulmans des deux sexes par une bataille *politique* pour le droit de porter le voile à l'école au nom de la liberté et de l'égalité entre toutes les religions.

III) Où en sommes-nous ?

Les premiers conflits sur la question du voile ont surgi à Creil en 1989. Suite aux premiers débats qui ont entouré cette affaire le Conseil d'État avait formulé un avis considérant que le port du voile n'était pas en soi contradictoire avec le principe de laïcité. Cela le devenait quand il était porté de manière *ostentatoire* et qu'il s'accompagnait de *prosélytisme*. Membre de la rédaction des *Cahiers du féminisme* en 1989, mes amies et moi étions plutôt satisfaites de cet arrêté. Nous avons fait campagne avec *Les Cahiers du féminisme* pour dédramatiser ces « affaires » et inviter le mouvement féministe et tous les progressistes à ne pas se tromper de débat et à ne pas tomber dans le piège de la droite et de l'extrême droite prompts à stigmatiser les jeunes musulmans. Nous étions optimistes et faisons le pari que l'école publique et le mouvement féministe feraient reculer ces phénomènes « marginaux ».

Nous nous sommes trompées. Le port du voile s'est étendu. Au niveau national, Hanifa Chérifi (la médiatrice du gouvernement) parlait en avril 2003 de 150 affaires de voile, conflictuelles par an contre 300 en 1994 mais les chiffres recensés donnent une vision déformée de la réalité. Ils s'appuient sur les cas ayant donné lieu à des conflits ouverts mais bon nombre d'enseignants des banlieues populaires confrontés à cette question, l'ont réglée seuls. Dans les collèges et les lycées,

comme à la fac de Paris 8 par exemple (St-Denis), on observe, depuis deux ou trois ans, de nombreuses filles voilées de manière stricte. Il y a même des étudiantes qui se pointent drapées de noir des pieds à la tête dans des tchadors. Le voile n'est pas un phénomène majoritaire mais ce n'est plus un phénomène totalement marginal.

IV) Pourquoi ?

Il n'y a pas une seule explication mais plusieurs :

1. Le contexte international marqué par l'offensive militaire des États-Unis en Afghanistan, en Irak et le redoublement de l'agressivité de la politique du gouvernement israélien contre les palestiniens. Face à cela, un certain nombre de jeunes cherchent ainsi à manifester leur solidarité avec le peuple palestinien ;

2. À cela vient s'ajouter, face aux discriminations subies en France, la volonté de ne plus « raser les murs » (comme ont été contraints de le faire leurs parents) et de revendiquer pour les jeunes issus de l'immigration et pour l'Islam, l'égalité avec les autres jeunes français et les autres religions ; Il est évident que les politiques menées depuis 20 ans, par la droite et la gauche gouvernementale, contre les couches populaires et qui se sont traduites par un chômage de masse et la précarité et le développement des ghettos sociaux, ont alimenté d'un côté la montée de l'extrême droite et de l'autre les replis communautaires.

3. Cela peut s'expliquer également par la volonté de certaines jeunes femmes de se « protéger » contre l'agressivité sexiste qu'elles subissent chez elles ou dans la rue : la loi de Dieu étant « supérieure » à celle du père et des frères ; quand elles portent un voile, les hommes sont censés les respecter.

4. Mais tous les facteurs précédents ne se seraient pas traduits par le développement du port du voile dans les établissements scolaires si des mouvements islamistes implantés dans certains quartiers populaires depuis plusieurs années, n'avaient pas cherché à convaincre leurs fidèles et en particulier les jeunes filles qu'il fallait porter le voile pour être une « bonne » musulmane. Le port du voile n'est pas donc pas l'expression d'une mode ponctuelle ou de l'initiative de quelques jeunes filles plus pieuses que d'autres mais le résultat d'une bataille politique au sens plein du terme. Que disait la médiatrice du gouvernement Hanifa Chérifi (nommée en 1994 et toujours en place) le 30 avril 2003 dans *L'Humanité* à propos de ces jeunes femmes qui allaient au tribunal pour défendre le port du voile ? : « *J'ai eu en face de moi des jeunes filles sûres d'elles mêmes et nullement désorientées. Elles connaissent parfaitement les aspects juridiques de la question et récitent par cœur l'avis du Conseil d'État [...]. J'ai voulu en savoir plus. J'ai ainsi découvert l'existence d'un véritable réseau de soutien à ces élèves, composé de juristes, d'avocats, d'étudiants, de prédicateurs organisés dans des associations islamistes connues, telles que l'UOIF* ». Peut-être en rajoute-elle sur l'influence des intégristes mais on ne peut la nier et faire comme si elle n'existait pas. Le droit de porter en classe les signes religieux a reçu le soutien en France de tous les représentants officiels des religions. Dans toute l'Europe, la religion catholique est à l'offensive : demande que soit inscrite dans la « constitution » européenne la référence au « patrimoine chrétien de l'Europe » ; En Espagne, la religion catholique retrouve son statut de religion d'État en étant enseignée dans les écoles publiques. Les islamistes les plus futés demandent, eux, la redéfinition d'une laïcité « ouverte » permettant le port de tous les insignes religieux.

V) La division du monde associatif

Face à ce phénomène, plusieurs attitudes sont possibles :

1. Pour certaines associations, le MRAP, la LDH, et des militantes féministes comme C. Delphy, les débats sur le voile ont été orchestrés par le gouvernement pour masquer les vrais problèmes que sont les inégalités économiques et sociales dans les banlieues et ne sont que l'expression de « l'islamophobie » dominante liée à la montée de l'extrême droite et au passé colonial de la France (tribune : « Un voile sur les discriminations »). Dans ce sillage, certains considèrent que le combat des jeunes musulmanes est un combat pour une liberté démocratique et que la laïcité « à la française » a fait son temps et qu'il faut instaurer une laïcité « plus ouverte » qui autoriserait à l'école l'affichage de tous les signes religieux. Ce courant a raison sur un point. L'ampleur du débat sur le voile a effectivement joué un rôle de diversion par rapport à la question des inégalités économiques et sociales. Mais ce courant se trompe sur une question d'importance. Contrairement à ce qu'il pense, ce n'est pas le gouvernement qui a soulevé le problème du voile. La droite était tout autant divisée que la gauche, l'extrême gauche ou le mouvement associatif. Ce sont les enseignant-e-s qui au fil des mois ont vu se détériorer la situation non seulement au niveau de leurs conditions de travail mais également face à l'offensive politique de courants islamistes décidés à en découdre sur le terrain de l'école. Or, qui a voulu soutenir ces enseignant-e-s pour les aider à résoudre ces questions sans alimenter le climat raciste ou capituler devant le développement du voile ? Personne. Pire, ils et elles ont été calomnié-e-s honteusement comme des « islamophobes » par le courant antiraciste, alors que chacun et chacune cherchait à se « débrouiller » le mieux possible pour éviter toutes les impasses.

2. Le deuxième courant a été porté par des personnalités féminines du monde des arts et des lettres (Elle, le 8 décembre 2003) qui ont lancé un appel solennel au Président de la République en faveur d'une loi, pour défendre l'égalité des sexes comme si ce gouvernement dont la politique ne cesse de creuser les inégalités n'était pas responsable des replis identitaires dont témoignent entre autres le développement du voile à l'école et dans les quartiers. Ce courant a raison sur deux points : la majorité des femmes musulmanes ne portent pas le voile et ne souhaitent pas le porter ; le voile met gravement en cause le principe d'égalité des sexes.

3. Un troisième courant n'a pas réussi à se faire entendre nationalement dans les media et ailleurs. Un courant que nous aurions dû porter en tant que féministes soucieuses de défendre les femmes les plus défavorisées et inscrites dans la lutte anti-raciste depuis des décennies. Ce courant, il est encore temps de le faire émerger autour de plusieurs axes qui loin d'être contradictoires se complètent.

— **la laïcité à l'école, c'est une chance.** C'est l'occasion pour les jeunes, non pas de nier leurs appartenances mais de les confronter pacifiquement avec celles des autres, sur la base de rencontres interindividuelles entre élèves mais également entre élèves et enseignant-e-s, rencontres qui ne sont pas prédéterminées en fonction des appartenances respectives à un groupe religieux ou à une classe sociale mais en fonction d'affinités multiples. La mixité sociale a déjà largement disparu. Va-t-on aller maintenant vers une ghettoïsation renforcée sur la base des appartenances religieuses ? Les juifs d'un côté, les musulmans de l'autre ? et tous les autres où devront-ils aller ? Des jeunes d'origine maghrébine devront-ils se soumettre de plus en plus à la loi du groupe qui fait obligation à tout « bon » musulman, de jeûner au moment du Ramadan et à toute « bonne » musulmane de se voiler comme c'est déjà le cas dans certains quartiers ? Préserver un espace où ce ne sont pas les religions qui imposent leur loi, c'est préserver un espace de liberté, même si certains et certaines n'en sont pas conscient-e-s aujourd'hui. C'est être solidaires de tous les élèves qui ne souhaitent pas s'aligner à titre individuel sur les normes communautaires, quelles qu'elles soient.

— **Oui à l'égalité des sexes, non à la banalisation du voile** : Il faut se rappeler que seule une minorité des femmes musulmanes se voile. *Toutes n'interprètent donc pas de la même manière le Coran*. Le voile n'est pas seulement un signe d'appartenance religieuse, ni un simple morceau de tissu comme un autre. À notre époque, c'est une marque de discrimination à l'égard des femmes dont le corps est considéré comme la source de toutes les pertes (cf. Mohamed Kacimi, « Le voile une antique aliénation », *Libération*, 10 décembre 2003) et une marque de soupçon à l'égard de tous les hommes, tous considérés comme des violeurs en puissance ; choisir de porter le voile (pour celles qui ont fait ce choix), c'est également être porteuse d'un modèle de société. Pour celles qui en font une prescription religieuse incontournable, cela signifie que les femmes ont le droit de sortir de l'espace domestique (du moins jusqu'au mariage), mais seulement à la condition d'être « couvertes » et à la condition de ne pas remettre en cause une conception de la famille dans laquelle les hommes, comme chefs de famille, sont censés en être les pourvoyeurs financiers et les femmes comme mères, responsables du foyer. Cette conception place les femmes dans la dépendance des hommes, ce qu'admet d'ailleurs un prédicateur subtil comme Tariq Ramadan. (A. Gresh et Tariq Ramadan, *L'Islam en question*, Actes Sud, 2002, p. 280). Cela va même plus loin pour certaines. Le voile a en effet connu une nouvelle extension avec la révolution iranienne. C'est donc, pour certaines et certaines, un moyen de se référer à des régimes totalitaires islamistes où s'exerce la « charia ». Toutes les femmes voilées ne sont pas des intégristes. Fort heureusement Et parmi les femmes voilées certaines prétendent mener un combat féministe en distinguant la religion (égalitaire) et la tradition (patriarcale). Soit. Mais toutes sont invitées à respecter cette conception des rapports entre les hommes et les femmes. Cette conception d'une « complémentarité des rôles » qui fait l'impasse sur les rapports d'oppression a été un axe majeur de la contestation féministe. Cette contestation n'a pas été suffisante, on le sait, pour établir l'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans la famille mais ce n'est pas une raison pour accepter de faire passer pour une émancipation, ce qui est la marque de l'oppression traditionnelle des femmes par les hommes. Ce n'est pas une raison non plus pour accepter sans broncher une conception de la sexualité qui ne peut entraîner que répression et violences et nous fait revenir des décennies en arrière. Nous savons que conception de la sexualité et des rapports entre les hommes et les femmes est largement partagée par toutes les religions monothéistes (Caroline Forest, Fiammetta Venner, *Tirs Croisés*, Calmann-Lévy, 2003).

Nous considérons que les populations de confession musulmane doivent pouvoir exercer leur culte librement et dignement dans des mosquées et non dans des caves ; nous considérons par ailleurs que des jeunes musulmanes sont totalement libres de porter un voile chez elles ou dans la rue pour affirmer leurs convictions, et de préférer vivre dans un modèle familial traditionnel. Elles ne sont pas les seules à faire ce choix ou... le subir. C'est à elles de faire leur propre expérience. Mais toutes les jeunes femmes d'origine maghrébine ne sont pas musulmanes et toutes les musulmanes ne partagent pas ces positions. C'est pourquoi il est très important que les jeunes filles qui ne souhaitent pas être voilées et qui se battent pour leur égalité face à leurs frères, leurs copains, ou les imams puissent le faire totalement librement sans être soumises à des groupes de pression au sein des établissements scolaires. C'est pourquoi tous les signes d'appartenance religieuse doivent rester discrets dans l'enceinte scolaire.

4. Une loi inopportune. Une loi interdisant les signes religieux à l'école risque fort d'être ressentie par les musulman-e-s comme une mesure de discrimination inacceptable surtout lorsqu'on sait que la religion catholique dispose toujours de certains privilèges (cf. le statut de concordat en Alsace-Moselle). Seule une loi qui aurait redéfini en positif la laïcité et aurait mis en cause les privilèges de l'Église catholique (ce que craignaient les évêques) aurait pu être comprise... Ce n'est pas ce qui est prévu. Le projet de loi qui est prévu, n'est pas raciste mais c'est un texte sans aucune ambition destinée seulement, à la veille des élections, à faire un consensus minimum entre l'UMP et le PS, pour éviter que le Front National ne rafle la mise lors des prochaines échéances électorales. Pour

régler la question des signes religieux à l'école, point n'était besoin d'une loi. Les règlements intérieurs des établissements scolaires auraient été suffisants à condition d'avoir été couverts une directive nationale ou une charte de la laïcité dans l'éducation nationale, pour éviter de laisser chacun, chacune isolé-e face à ce problème. (cf. le jugement du 10 juillet 1996 du Tribunal administratif concernant l'affaire Kherouaa). Le gouvernement en a décidé autrement. Néanmoins, si nous descendons dans la rue, ce ne sera pas pour nous opposer à cette loi de circonstance mais pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité dans ce pays.

VI. Propositions

Faire du 8 mars, une période d'intense explication sur l'ensemble de nos axes de lutte (je ne fais qu'énumérer ici des thèmes que nous avons développés ailleurs, sans ordre de priorité) :

— Oui à la laïcité et à l'égalité des sexes : ne pourrait-on pas faire une petite brochure simple sur la question, sur le modèle de celle contre les violences ?

— Oui à la liberté et à l'égalité en matière de sexualité : Faire un travail d'explication concernant le voile (dans toutes les religions et au-delà) visant à cacher le corps des femmes. En profiter pour expliquer pourquoi nous sommes pour la mixité (ce qui n'exclut pas la possibilité pour les filles et les femmes de se réunir à part quand elles le souhaitent) et pour la liberté en matière de sexualité, ce qui est différent de la marchandisation des corps et de la sexualité par le capitalisme. Toute société fondée sur la répression sexuelle est une société hypocrite, à la source des pires violences, notamment contre les femmes et les enfants.

— Contre les violences.

— Pour le développement de logements sociaux dans toute la France et de services publics, notamment dans les quartiers populaires.

— Pour le droit à l'emploi, contre la précarité et contre les discriminations dont sont victimes les jeunes issus de l'immigration et notamment les jeunes femmes.

— Pour le droit de vote à tous les résident-e-s étrangers et un statut d'autonomie pour les femmes immigrées.
